

Protection des données et intelligence artificielle : les politiques européennes

Webinaire 26 et 29 juin 2020



Protection des données et intelligence artificielle

Formation en ligne - Webinaire

Date : 26 et 29 Juin 2020

26 juin 2020, vendredi

Premier jour : La protection des données

Introduction

- Le cadre juridique général de la protection des données au sein de l'Union européenne
- La protection des données personnelles : le cadre législatif européen
- Les défis dans la protection des données : l'exemple de la Bulgarie

Etudes de cas

- Le règlement général sur la protection des données (RGDP) et les activités commerciales : Le cas des contrats commerciaux
- Le traçage de contacts des malades du COVID 19
- L'exemple de la gestion et du contrôle des bases données en matière de sécurité intérieure dans l'Espace de Liberté de sécurité et de justice

Intervenants

Sophie PEREZ (France)

Professeur à l'Université de Toulon, membre du Centre d'Etudes et de Recherches sur les contentieux de la Faculté de Droit de Toulon (CERC)

Dessislava Djarova (Bulgarie)

Juge à la Cour Suprême de Bulgarie, Juge au tribunal de première instance de Sofia, Médiateur assermenté en droit civil et commercial.

Laura Spătaru-Negură (Roumanie)

Avocate au Barreau de Bucarest, Lectrice à la Faculté de Droit de l'Université « Nicolae Titulescu » de Bucarest

Michel Hermans (Belgique)

Professeur en sciences politiques à HEC Liège, Belgique

29 juin 2020, lundi

Deuxième jour : L'intelligence artificielle – les politiques européennes

Introduction

- Prospective : des origines aux révolutions de l'intelligence artificielle
- Guide pratique d'équilibre : RGPD, principes éthiques, limitations et développement de l'intelligence artificielle
- L'intelligence artificielle : analyse éthique – l'équilibre entre l'autonomie humaine et l'autonomie des machines
- Comment assurer une souveraineté technologique européenne ?

Etude de cas

- Le règlement général sur la protection des données et l'intelligence artificielle : une perspective créative sur l'Article 25 du RGPD. Protection des données dès la conception et protection des données par défaut. Nouvelles technologies : vers où va cette intelligence ?
- Quelques exemples de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les politiques européennes
 - Les programmes européens liés au développement des *Smart Cities*
 - L'intelligence artificielle au service de la sécurité des frontières extérieures : l'exemple des *Smart Borders*, l'application militaire
 - L'intelligence artificielle au service de la santé

Intervenants

Cornelia LAZAR (Roumanie)

Expert indépendante en éthique et protection des données pour la Commission européenne et le Conseil européen de la Recherche (ERC).

Sophie PEREZ (France)

Professeur à l'Université de Toulon, membre du Centre d'Etudes et de Recherches sur les contentieux de la Faculté de Droit de Toulon (CERC)

Florent PARMENTIER (France)

Dr, Secrétaire général du CEVIPOF (Centre de recherches politiques), Chercheur-associé au Centre de géopolitique de HEC Paris,

Frais d'inscription

- Pour la journée « Protection des données » : **70 €**
- Pour la journée « Intelligence artificielle » : **70 €**
- Pour le module complet de 2 jours : **120 €**

Renseignement et inscription

Marie-France Perdigon

CIFE - 81 rue de France F - 06000 - NICE

E-mail : marie-france.perdigon@cife.eu

Tél. portable 00 33(0)6 87 25 99 41

Ce module est proposé sur deux jours, l'un sur la protection des données et l'autre sur l'intelligence artificielle. Ces modules peuvent être déclinés en continu ou indépendamment. Les candidats auront donc le choix de s'inscrire soit pour l'une ou l'autre des journées, soit pour le module complet de deux jours.

Le format proposé comprend des interventions formelles d'une durée d'environ 40 à 45 mn suivies d'une discussion débat interactive d'environ 10 à 15 mn avec les candidats et éventuellement les enseignants présents dans le module. Ces discussions peuvent avoir lieu tout de suite après la présentation, ou à la fin de la demi-journée, en fonction de l'interactivité des candidats.

La participation au programme sera valorisée par un « certificat de participation » à l'issue de la formation.